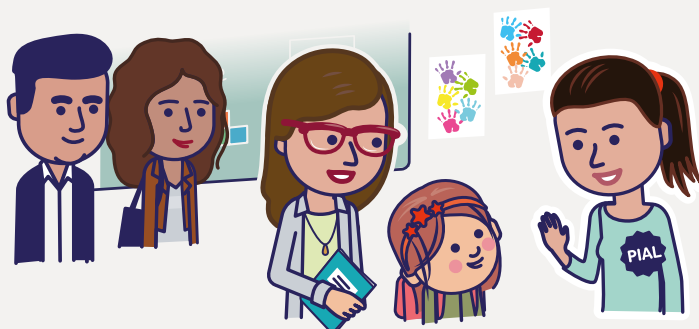


2019-2022 : création d'un grand service public pour accompagner sans délai les élèves

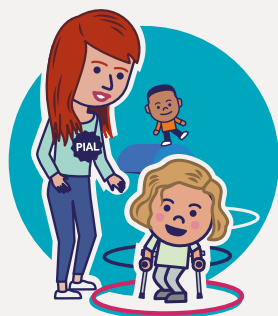
Les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) mettent en réseau les écoles et les accompagnants



Votre enfant est accueilli à l'école et accompagné sans délai.

OBJECTIFS :

- ✓ Réactivité plus forte dans la mise en place de l'accompagnement
- ✓ Meilleure réponse aux besoins pédagogiques de chaque élève, en lien avec son handicap
- ✓ Meilleure implication des accompagnants au sein de l'équipe éducative
- ✓ Meilleure coordination professeurs - accompagnants - intervenants médico-sociaux
- ✓ Accompagnement continu sur les temps scolaire et périscolaire
- ✓ Meilleure continuité primaire-collège-lycée



Améliorer la formation et les conditions de travail des accompagnants



RENTRÉE 2017

46 % d'emplois précaires
2 % d'emplois à temps complet



ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

- ✓ 80 000 emplois pérennes
- ✓ CDD de 3 ans renouvelable 1 fois, puis possibilité de CDI
- ✓ Contrats de travail à temps plein (35 h/sem.)
- ✓ Formation initiale de 60 h
- ✓ Service de gestion dédié dans chaque département



NOUVEAU

Création d'une cellule de réponse aux familles dans chaque département de juin à octobre (réponse sous 24 heures)